



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 05715

Numéro SIREN : 812 683 985

Nom ou dénomination : NEXTMEETING

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2016 sous le numéro de dépôt 23420

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

=====

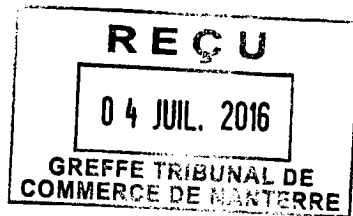
G R E F F E

DEPOT N° :...23420.....

LE: 08 juillet 2016

**Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2016O04518**

201604518



Tribunal de Commerce

A l'attention de Monsieur Le Président

4 rue Pablo Nerruda – 3eme Etage

92 020 Nanterre Cedex

Nos ref : FDM / AMDC / 2016 / 252

Courrier envoyé en recommandé avec accusé réception N° 1A 123 238 4471 1

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussignée Madame Anne- Marie de Couvreur,

Agissant en sa qualité de Président de la SAS Nextmeeting sis 7/9 rue Auguste Gervais 92 130 Issy Les
Moulineaux

Res Nanterre B 812.683.985

A l'honneur de vous exposer

- Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2015, qu'elle devrait donc réunir une assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2016.
- Que pour des contraintes de calendrier, nous n'avons pas réussi à réunir tous les associés.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2016 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Toulouse, le 21 juin 2016

Anne-Marie de Couvreur

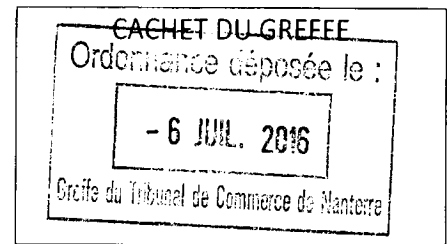
Président

A stylized handwritten signature consisting of a vertical line and a large, sweeping 'Z' shape.

PJ : un chèque de 33,51 € à l'ordre du Tribunal de Commerce

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2016O04518
Affaire : SAS NEXTMEETING

ORDONNANCE

Nous, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **30 SEPTEMBRE 2016** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2015** de la société requérante **SAS NEXTMEETING 7-9 RUE AUGUSTE GERVAIS 92130 ISSY LES MOULINEAUX (RCS NANTERRE 812683985)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

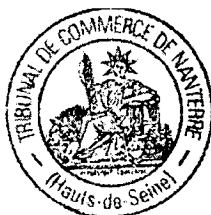
Fait à Nanterre, le

5/7/2016

Le greffier,

Le président, M. François CHASSAING

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



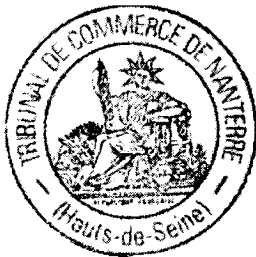
F. CHASSAING

PRESIDENT

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2016O04518
Nom du dossier	SAS NEXTMEETING
Délivrée le	08/07/2016

Troisième et dernière page.